



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à 1160 BRUXELLES, avenue Génicot 18 (en cours de transfert)
R.C Bruxelles 600 249 TVA 413.821.301

AGO – 27 MAI 2014 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 21 mai 2014

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue du Moulin 320 à 4020 LIEGE

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social (en cours de transfert) à 1160 Bruxelles, Avenue Génicot, 18, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **27 mai 2014 à 15 heures à 4020 Liège, rue du Moulin, 320**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2013.			
3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013</u> <i>Proposition de décision</i> : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2013, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 4,0000 par action.			
5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décisions</i> : - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2013 ; - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2013.			

	OUI	NON	ABSTENTION
<p>6. <u>NOMINATION D'ADMINISTRATEURS</u></p> <p><i>Propositions de décisions :</i></p> <p>- L'assemblée générale décide de renouveler, pour un terme de six ans, les mandats d'administrateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SARI Finance SA représentée par Mr Georges Moury • Mr Gilles-Olivier Moury • VF Consult SPRL représentée par Mr Francis Lemmens • Mr Jean-Pierre Barbarin • Consiges SA représentée par Mr Michel Mikolajczak • Moury Finance SA représentée par Mr Georges Moury <p>- L'assemblée générale décide de nommer, pour un terme de six ans, Mr Maurice Semer en tant qu'administrateur de la société.</p>			
<p>7. <u>NOMINATION DU COMMISSAIRE</u></p> <p><i>Proposition de décision :</i></p> <p>- L'assemblée générale décide de nommer SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Mr Christophe COLSON comme commissaire de la société pour une durée de trois ans et de porter ses émoluments, indexés annuellement, à 20.900 euros par an.</p>			

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »